



59^e Congrès FCF

du 09 au 12 octobre 2025 à Najac (12)

Dossier
sur le bénévolat

Actualités des
fédérations locales
Assurances



EUROPE



INTERVIEW



PATRIMOINE

Le Guso, partenaire du spectacle vivant !



www.guso.fr

Le Guso permet aux employeurs dont l'activité principale n'est pas le spectacle, d'effectuer, en une seule fois, les déclarations et le paiement des cotisations sociales de leurs salariés du spectacle (artistes, techniciens) pour le compte des organismes de protection sociale suivants : Afdas, Audiens, Thalie Santé, les Congés Spectacles, Unédic et Urssaf. Le Guso reverse à l'administration fiscale le montant du prélèvement à la source collecté par l'employeur.



Edito

Chères adhérentes, chers adhérents,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier de votre confiance et fidélité envers le réseau FCF France. Notre fédération ne peut exister sans votre soutien, la solidarité est notre force, cultivons-la.

Notre fédération est en bonne santé. Nous nous agrandissons chaque année un peu plus grâce au remarquable travail des présidentes et présidents de nos différentes fédérations FCF locales, implantées sur l'ensemble de nos territoires métropolitain et ultramarin. Bravo à toutes et tous pour votre engagement. Votre rôle est essentiel au développement et à la sécurisation des activités festives de nos adhérents. Notre dernière réunion de CA, à La Baule, fût riche et passionnante. Je tiens à remercier chacun et chacune pour votre participation, se retrouver est toujours un réel plaisir.

Notre fédération travaille sans relâche à défendre les intérêts de ses adhérents en les aidant à se structurer et à sécuriser leurs événements. Nous avons notamment proposé cette année, avec notre cabinet juridique, Atlantic Juris, un nouveau plan de formation, qui nous l'espérons vous a éclairé sur le droit des contrats, les statuts associatifs ou encore sur vos obligations assurantielles et sécuritaires. Nous avons également initié une série de formation sur la communication et le marketing, afin d'améliorer votre impact sur les réseaux sociaux. Nous avons été aussi présents pour répondre à vos besoins quotidiens et nous vous avons accompagnés en cas de pépin. Notre mission est de faciliter et sécuriser votre engagement associatif, n'hésitez pas à nous solliciter, nous nous ferons un plaisir de trouver, avec vous, les solutions à vos difficultés ou interrogations.

Un autre volet important de notre action est la défense de notre patrimoine culturel immatériel, que sont nos fêtes et carnivals. La FCF France a organisé le 17 mai dernier, à l'Université de Rennes la seconde édition des *Rencontres Festimonia* qui réunit chercheurs en sciences sociales et communautés festives. En partenariat avec l'Office pour le Patrimoine Culturel Immatériel, OPCI-Ethnodoc et avec le soutien du ministère de la Culture, cette journée d'échanges a permis de mettre en lumière la richesse de nos traditions festives et d'interroger nos pratiques. Nous avons questionné la place de la femme dans le secteur festif, et nous nous sommes demandés comment valoriser, sauvegarder, transmettre nos traditions festives et carnavalesques aux générations futures. Ce colloque fût riche de partage d'expériences entre les différents intervenants.

La transmission aux générations futures est une priorité pour notre fédération, la jeunesse est notre avenir, nous devons tout faire pour que nos associations festives perdurent dans le temps. Notre FCF Jeunesse est présente à vos côtés pour vous aider à valoriser

l'engagement des jeunes de vos associations. J'engage aussi nos différentes présidentes et présidents de fédérations locales FCF à développer des actions en direction de nos jeunes pour qu'ils puissent développer leurs idées et peut-être un jour prendre des responsabilités au sein des organes dirigeantes.

Je souhaite aussi aborder le sujet des festivals et plus particulièrement les festivals « loi 1901 ». Ces festivals sont dans une situation difficile, nous nous devons de défendre ce modèle social et solidaire, indispensable pour préserver la diversité artistique sur nos territoires et maintenir la culture accessible à tous. Les cachets des artistes s'envolent d'une année sur l'autre et la concurrence des grandes salles devient de plus en plus forte. Nous avons saisi nos partenaires, notamment la Sacem pour renégocier notre accord de partenariat en faveur de nos festivals associatifs. Cet accord étant devenu obsolète, un chantier devrait s'ouvrir bientôt sur ce sujet.



Nous avons rencontré par ailleurs Madame la ministre de la Culture, Rachida Dati en juin et juillet, lors de deux rendez-vous ministériels à Paris. Nous attendons prochainement un entretien avec ses équipes pour défendre, encore et toujours, la culture populaire et porter plus haut votre voix.

Avec la belle saison, la fête bat son plein partout sur notre territoire et j'en profite pour vous souhaiter pleine réussite dans vos événements, vos fêtes, vos manifestations, vos festivals ! Je vous donne à présent rendez-vous pour notre 59^{ème} Congrès organisé par le Comité des fêtes de Najac et qui se déroulera les 10, 11 et 12 octobre 2025.

Mes amitiés festives et bel été à toutes et tous,

William Hautier, président FCF France

Seuls, nous sommes une goutte d'eau, ensemble nous sommes un océan.

sommaire

INTERVIEW : <i>Les Vieilles Charrues, un festival engagé</i>	p.4
PATRIMOINE : <i>2^{ème} Rencontres Festimonia</i>	p.5
DOSSIER : Bénévolat	p.6-7
INFOS : 59 ^e Congrès FCF France à Najac	p.8-9
ACTUALITÉS DES FÉDÉRATIONS LOCALES	p.12-22
CONSEILS : comment organiser un vide-grenier ?	p.24-25
ZOOM SUR : Assurances des associations	p.26-28
BRÈVES JURIDIQUES : Mécénat et frais de déplacements	p.29-30

FCF Bretagne FESTIVAL LES VIEILLES CHARRUES

Un festival engagé qui défend les valeurs associatives ET LA CULTURE POUR TOUS !

Festival mythique, *Les Vieilles Charrues*, c'est avant tout une aventure 100% associative, avec plus de 130 associations partenaires, qu'elles soient culturelles, caritatives ou sportives. Le festival est organisé par une association indépendante, militante et engagée pour rendre la culture accessible à toutes et tous, et tout ça sans aucune subvention ! Le festival reverse en plus chaque année plus de 140 000€ aux associations locales, un modèle social et solidaire à préserver à tout prix !

Nous avons rencontré, **Jerôme Tréhorel**, le directeur général du festival *Les Vieilles Charrues*, pour qu'il nous partage ses inquiétudes face à la flambée des coûts artistiques et à la concurrence des stades et des grands groupes privés, qui menacent le modèle des festivals associatifs à la « française », pourtant essentiel pour maintenir la diversité des propositions musicales sur notre territoire et pour préserver l'accessibilité à tous. « Voir que la culture et les concerts sont en train de devenir un produit de luxe, c'est indécent », déplore-t'il mardi 24 juin sur France Inter.

Quelles observations portez-vous sur l'évolution des festivals aujourd'hui ?

Le contexte est très délicat ces dernières années pour les festivals de manière générale et je suis très inquiet quant au devenir des festivals associatifs et indépendants. Le modèle économique social et solidaire que nous défendons est actuellement en danger face à une concurrence plus rude, avec plus de salles, plus de festivals et maintenant les concerts en stade.

Nous devons, depuis 3 ans, faire face à une inflation de plus de 30% sur tous les coups de production d'un festival, matériel, structures, scène, engins, nourriture, prestations... des inflations conjoncturelles, mais aussi opportunistes qui mettent en risque notre modèle économique avec désormais des obligations de remplissage billetterie entre 90 et 110% selon les festivals ! L'explosion des cachets artistes malheureusement continue ! En 15 ans, on est passé de 1,7M à 5,5M de cachet « artiste », c'est lunaire. De plus en plus d'artistes demandent des sommes folles et indécentes. Il y a un vrai décalage entre les cachets annoncés et la capacité de vente de billets, ce qui fait qu'il nous arrive désormais de refuser certains artistes pour ne pas nous mettre en risque. Il y a aussi une plus forte concentration dans le secteur du live avec une concurrence déloyale entre un statut 100 % associatif et indépendant comme le nôtre et des festivals artificiellement associatifs qui se font racheter par des grands groupes français ou internationaux. Si on veut maintenir la diversité sur les territoires et l'accès pour tous à la culture en France, il va falloir légiférer avant qu'il ne soit trop tard et qu'il ne reste que trois ou quatre organisateurs producteurs avec des billets à 150 euros ou 400 euros !

Les collectivités, les artistes et le public doivent se poser des questions. Depuis le covid on nous dit d'être éco responsable, de faire attention à nos achats, de consommer local. Pour notre festival c'est le cas depuis toujours et c'est normal, il doit en être de même sur les tournées. On doit savoir où on met les pieds, savoir qui organise, se demander si on est en adéquation avec leurs valeurs, si c'est normal de payer ce prix-là. On est le seul festival de cette taille, en Europe, à proposer des billets à 50 euros. Venir aux charrues ou dans n'importe quel festival 100% associatif, c'est un acte militant !

L'édition 2025 a eu lieu du 17 au 20 juillet 2025 à Carhaix, et a accueilli 264 000 spectateurs ! Bravo pour cette belle édition et vivement l'année prochaine ! www.vieillescharrues.asso.fr



LES RENCONTRES Festimonia

Une 2^{ème} édition passionnante à l'Université de Rennes !

Après une 1^{ère} édition en 2023 à Nantes, la FCF France a organisé, le 17 mai 2025 à l'Université de Rennes, son 2^{ème} colloque sur les carnivals et fêtes populaires. Accompagné par l'OPCI-Ethnodoc, et soutenu par le ministère de la Culture, ce rendez-vous a réuni une quinzaine de chercheurs et nombreuses communautés festives. Au travers ces échanges, les *Rencontres Festimonia* favorise le dialogue entre les communautés festives et les chercheurs et dresse ainsi un état des lieux des pratiques. Cette 2^{ème} édition a permis d'aborder plusieurs problématiques, notamment la place de la femme dans le secteur festif et la question de la transmission de nos traditions festives. Les échanges furent passionnants, riches des recherches des intervenants-chercheurs et du partage d'expériences des communautés festives. Les carnivals de Gravelines, de Ruminghem, de Nantes, de Douarnenez, de Scaër, ou encore de Guyane, ou les fêtes de la Vigne de Dijon et Les Kaskarot (Pays-Basque) ont pu témoigner de leur attachement à ces traditions festives et de comment ces

dernières participent au bien commun et au vivre-ensemble. Le carnaval de Nantes a expliqué que leur inclusion à l'inventaire au PCI de France a permis la reconnaissance, la sauvegarde et le renouveau de leurs traditions festives ! Les fêtes de la Vigne quant à eux ont partagé leurs actions de transmission, notamment leur parcours d'éducation artistique et culturelle dans les écoles et leur intégration aux collections du musée des traditions de Dijon. Monique Blerald, maîtresse de conférences à l'Université de Cayenne et présidente de l'Observatoire régional du carnaval guyanais a montré au travers ses recherches et son expérience comment l'inversion des rôles participe à changer le regard sur la femme. Cet événement fût l'occasion de découvrir la magnifique exposition sur le carnaval du Musée de Bretagne, qui met à l'honneur nos traditions carnavalesques et festives, visite possible jusqu'au 16 novembre 2025. Nos *Rencontres Festimonia* sont devenues après 2 éditions un rendez-vous incontournable du Patrimoine Culturel Immatériel français. La prochaine édition se tiendra en 2027 à Dijon !



Scannez-moi

En savoir + sur le festival Les Vieilles Charrues





BÉNÉVOLAT

Le bénévolat un enjeu majeur pour perpétuer nos fêtes populaires

Pourquoi s'engager dans une association comme bénévole ?

La définition la plus largement admise du bénévolat est celle que donne le conseil économique, social et environnemental (CESE), définition de juin 1989 mise à jour en juin 2022 : **Le bénévolat est l'action de la personne qui s'engage librement, sur son temps personnel, pour mener une action non rémunérée en direction d'autrui, ou au bénéfice d'une cause ou d'un intérêt collectif.**

On devient bénévole avant tout pour aider les autres et porter des causes qui tiennent à cœur et font écho à nos valeurs ou nous permettent de nous investir dans un projet que l'on soutient. **Faire du bénévolat exprime un besoin d'utilité sociale.**

LE BÉNÉVOLAT, UN APPORT PERSONNEL

- Développer des relations pour s'épanouir autour de la notion du don de soi
- Rencontrer des personnes passionnées et motivées
- Partager ses compétences
- Pour 70% des bénévoles, le bénévolat se fait par plaisir
- Diffuser de la joie autour de soi à travers une qualité d'écoute et de l'empathie

LE BÉNÉVOLAT PEUT AIDER DANS LA VIE PROFESSIONNELLE

- Apprendre des compétences professionnelles
- Développer ses compétences et capacités à assumer de nouvelles responsabilités
- Élargir son réseau professionnel
- Étoffer son CV avec de nouvelles expériences
- Obtenir des références valorisantes

LES CHIFFRES CLÉS DU BÉNÉVOLAT

1 français sur 5 pratique le bénévolat et donne de son temps au travers d'une structure associative. La majorité des bénévoles œuvrent dans des secteurs du loisirs ou l'action sociale, le sport, la culture.

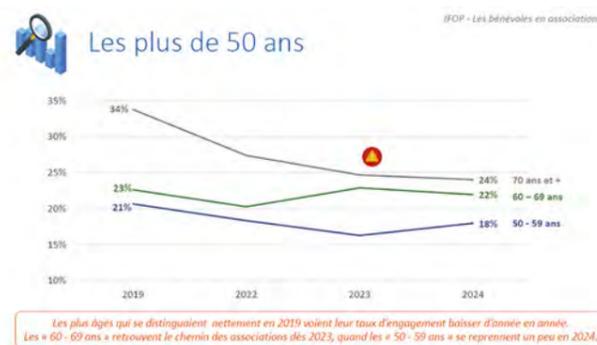
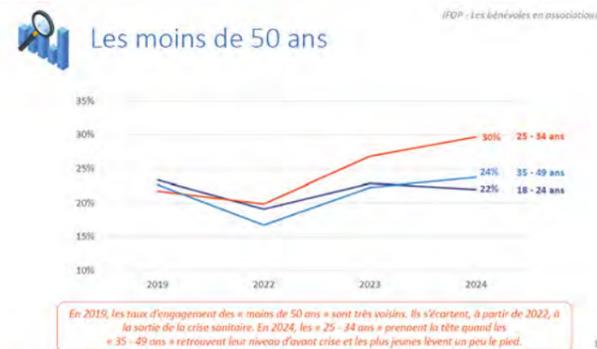
L'enquête ponctuelle réalisée par *Recherches et Solidarités* en 2023, montre une certaine remontée du bénévolat associatif dans toutes les générations mais confirme les tendances lourdes de baisse du bénévolat chez les plus âgés et de progression chez les plus jeunes



* Item proposé pour la première fois en 2024, mais dont le résultat n'interdit pas la comparaison 2019 - 2022 - 2024.

Pas de véritable crise du bénévolat

Si l'engagement bénévole en volume n'a pas connu de crise ces dernières années, il est en revanche en mutation : reflet de la société et de ses évolutions, il est influencé par l'ère nouvelle de la communication et de la consommation, par le recul des anciennes institutions structurant l'engagement collectif (partis politiques, syndicats...), par le vieillissement de la population, etc.



Il s'agit là assurément d'une préoccupation et d'un défi pour le monde associatif, si les bénévoles restent nombreux, ils sont en même temps **moins assidus**. Il faut donc les motiver sans cesse, sous peine de les perdre !

Il est important que le souhait de développer des activités de qualité ne décourage pas, par excès de formalisme interne, les initiatives et les engagements individuels : l'envie de se retrouver ensemble pour mener une action commune désintéressée, de s'engager comme citoyen ou encore d'assouvir sa passion (culturelle, sportive, etc.), doit demeurer au cœur du projet associatif et de la motivation des bénévoles. **Le bénévolat est un atout ; il ne doit pas devenir une contrainte.**

Comment fidéliser les bénévoles ?

La rencontre entre un bénévole et une association se base sur un véritable échange égalitaire. Le bénévole recherche un engagement qui lui tient à cœur, un lieu pour exercer sa passion. L'association, quant à elle, cherche des bénévoles dont le projet personnel est en phase avec le projet associatif ce qui la conduit à définir le profil des membres qu'elle désire accueillir : les qualités,

les savoir-faire à posséder, ceux à acquérir, etc. Chacun doit y trouver son avantage.

Et l'enjeu est de se donner des marges de souplesse, le bénévole dans son projet et ses exigences, l'association dans ses attentes, pour faire se rencontrer l'individuel et le collectif.

Les 6 piliers des bonnes pratiques de gestion des bénévoles

selon France Bénévolat

- **La clarification des besoins** : Bien définir la mission, le rôle qu'y assume le bénévole et son articulation éventuelle avec celui des salariés, la manière dont cette mission contribue au projet associatif et les qualités requises pour celle-ci.
- **L'accueil des bénévoles** : Accueillir un bénévole, c'est d'abord être à son écoute pour comprendre son projet personnel. C'est lui montrer qu'il est « bienvenu » dans le groupe, lui présenter toute l'équipe, les projets en cours, les rôles de chacun, etc.
- **L'intégration des bénévoles** : Un « parrain » ou « référent » facilitera l'intégration du bénévole en lui montrant le fonctionnement de l'association, en l'initiant à sa mission, en répondant à ses interrogations... Prévoir un « parcours d'insertion » peut aider le bénévole à trouver la place qui lui correspond le mieux dans l'association.
- **L'animation des bénévoles** : Animer les bénévoles, c'est faire vivre l'action commune, le collectif. C'est permettre les échanges autour du projet associatif, pour chercher ensemble les voies d'amélioration. C'est partager les réussites. C'est créer un sentiment d'appartenance à travers le « faire ensemble ».
- **La formation des bénévoles** : L'association doit accompagner ses bénévoles dans leur formation pour évoluer au sein de la structure ou tout simplement pour rester « dans le coup ». Il ne faut pas oublier aussi que la formation, suivie en commun, peut aussi aider le collectif à se construire.
- **La reconnaissance des bénévoles** : Reconnaître les bénévoles, c'est leur « donner envie » de participer au projet associatif. C'est leur montrer l'utilité de l'action bénévole, et la contribution de chacun au résultat collectif... C'est aussi remercier chacun, dire son importance et proposer des moments de remerciement collectif, dans la convivialité. C'est permettre à chacun de « grandir » par son bénévolat.



59^e Congrès de la FCF France

Un moment unique pour se rassembler et échanger autour de la culture populaire. Découvrez le programme et les modalités de réservation, et rejoignez-nous !

Le Comité des Fêtes de Najac accueillera le 59^{ème} Congrès FCF France du 09 au 12 octobre 2025, au sein de la **résidence VVF**, située sur les hauteurs de Najac. Ce lieu exceptionnel offre une vue magnifique sur le village et un espace détente pour se ressourcer. Ce rendez-vous annuel qui réunit l'ensemble des fédérations locales FCF et les associations adhérentes (1200 associations en 2024 réparties sur la France métropolitaine et ultramarine) est l'occasion de **l'Assemblée Générale Annuelle et donne lieu à de multiples échanges autour de la culture populaire et de l'organisation d'événements festifs** ! Une soirée de gala vient célébrer ce temps de rencontre et de partage d'expériences. Itinérant, ce congrès est aussi une occasion unique pour visiter, autrement, nos belles régions de France.

Sur un piton, à l'extrémité d'un long séperon rocheux, la forteresse du bourg castral de Najac domine un vaste méandre de l'Aveyron enserré dans un grand cirque aux versants boisés. Najac a conservé un ensemble architectural érigé dans la seconde moitié du XIII^e siècle telle sa puissante forteresse, son église de style gothique « méridional » et ses deux ponts. Située au cœur du bourg, une vaste maison, dite du gouverneur, abrite un remarquable centre d'interprétation des bastides et autres cités médiévales. Najac offre ainsi, avec le souvenir des cathares, des templiers, ou des croquants, et avec ses traditions gastronomiques et festives, un rare ensemble de témoignages de ce que fut et reste un bourg profondément occitan !

@texte de présentation de Najac rédigé par Christian-Pierre Bedel du comité des fêtes de Najac- Tout droit réservé

Participez du 09 au 12 octobre 2025 à *Najac* (Aveyron)

De nombreuses visites pour découvrir les richesses historiques et gastronomiques de la région sont au programme du week-end :

- Visite et dégustation à la **Ferme de Carles** où vous rencontrerez un personnage chaleureux, haut en couleur et représentatif de l'accueil et du savoir-faire aveyronnais. Il vous fera visiter son élevage du canard du pré jusqu'à la conserverie ainsi que son musée du Cuivre, puis vous aurez le plaisir de participer à une dégustation des produits de la ferme.
- Visite guidée de **Villefranche de Rouergue**. Fondée au nom du roi au XIII^{ème} siècle, Villefranche-de-Rouergue est une ville neuve du Moyen âge. 770 ans après, Villefranche lègue à ses habitants et à ses visiteurs un patrimoine exceptionnel et un urbanisme fascinant. La cité est riche de 24 édifices classés au titre

des monuments historiques.

- Visite guidée **centre historique de Najac**, de la **Forteresse Royale** et de la **Maison du Gouverneur**.

Le programme complet du 59^{ème} Congrès FCF France et les modalités de réservation sont disponibles sur le site www.fetes-de-france.fr ou en flashant le QR Code ci-après. Si vous souhaitez nous rejoindre, vous devez réserver auprès de nos amis du **Comité des fêtes de Najac avant le 12 septembre 2025, merci par avance pour votre participation !** Pour toutes questions, n'hésitez à les contacter :

Comité des fêtes de Najac
Alain Saby : 06.15.40.55.34
Référente réservation :
Viviane Viarnes
Ldt MOUYRAGUES 12270 NAJAC
07.86.54.47.98
viv.aveyron@orange.fr



Infos réservation

Souvenir, souvenir



Le 58^{ème} Congrès FCF France a eu lieu du 18 au 20 octobre 2024 sous le soleil du Cap d'Agde. L'équipe du Comité des fêtes d'Agde a déployé une énergie considérable pour recevoir dans les meilleures conditions l'ensemble des délégations régionales FCF et adhérents. La FCF France remercie l'ensemble des membres du comité pour la qualité de votre accueil, et pour les beaux souvenirs de ce temps partagé !

Ce 58^{ème} Congrès fut l'occasion d'initier une nouvelle action de promotion pour nos adhérents, sous forme de forum, le dimanche matin. Favorisant les rencontres et la mutualisation des moyens, ce forum sera reconduit en 2025 à Najac, en y associant cette fois, nos partenaires afin que vous puissiez leur poser toutes vos questions. La diversité du réseau FCF France est une force, cultivons-la !



@crédit photo réservé

Profitez d'avantages exclusifs sur la location et l'achat de matériel professionnel de son, lumière, vidéo, scènes et structures !

Vos avantages FCF France :

Location de matériel

- -30% de remise sur les locations jusqu'à 1000€,
- -50% de remise au-delà de 1000€ de location.

Achat de matériel

- de -5% à -10% de remise sur l'achat de matériel selon le montant. Produits visibles sur la-bs.com et esl-france.com.

**Remises hors personnel technique et transport. Stock disponible au moment de la commande. Justificatif d'adhésion FCF France obligatoire.*

Boostez vos projets avec RESOTECH et FCF France !

Parce que les auteurs de théâtre
ont plus que jamais besoin de soutien



Tous les soutiens et les services sur
www.sacd.fr

Suivez-nous :



FCF Hauts-de-France

En 2024, la FCF Hauts-de-France a accompagné un groupe de jeunes bénévoles, tous membres d'une association adhérente, pour l'organisation de sa première manifestation. Les jeunes ont fait le choix d'organiser une journée champêtre aux écuries du Meurloir à Rumingham (62), le dimanche 4 août 2024.

L'organisation de cette fête a nécessité plusieurs réunions en amont et en aval de l'évènement, et la mise en place d'un bureau de liaison avec les dirigeants de la FCF Hauts de France. La FCF Jeunesse Hauts-de-France est ainsi née !

Cette expérience a permis aux jeunes d'appréhender les grandes étapes de l'organisation d'un événement, comme : rechercher des prestataires (artiste, jeux gonflables), faire les déclarations SACEM et GUSO, passer commande de matériel et fournitures, concevoir un plan de communication, gérer le fond de caisse et suivre le budget

Malgré une météo capricieuse, cette journée a rencontré le succès escompté. Environ 100 personnes ont participé au barbecue, et une cinquantaine de personnes de plus les a rejoints l'après-midi pour profiter des jeux de plein air et des balades en poney. La chanteuse Jessica Damie a complété le programme de la journée pour le plus grand plaisir du public.

Face aux félicitations et aux soutiens exprimés, la FCF Jeunesse Hauts de France a décidé de réitérer l'expérience cette année, avec une soirée Karaoke en plein air avec friterie et planches apéro. Rendez-vous donc le **dimanche 02 août 2025 à partir de 18h à Rumingham pour pousser la chansonnette !**



FCF Nouvelle-Aquitaine



Lors d'une soirée du 57e Congrès FCF France, le hasard a réuni à la même table les membres de la FCF Nouvelle-Aquitaine et de la FCF Guadeloupe. Les échanges ont rapidement tissé des liens d'amitié, et au fil des discussions, une idée a germé soit participer en 2025 aux festivités carnavalesques de la Guadeloupe ! Jean-Marie Bufferant, président du Batuc Fanfar Brass-Band de Casseneuil, et son épouse, Lydie Bufferant ont alors proposé à leurs musiciens bénévoles de partir en Guadeloupe pour participer à plusieurs défilés de carnaval dont notamment celui du groupe à peau à pas lent, le célèbre « Mas A Wobé ». 40 musiciens ont répondu à cette invitation exceptionnelle ! Ils ont eu l'immense plaisir de défiler à Baie-Mahault, Saint-François et Pointe-à-Pitre. Ce furent des moments merveilleux et inoubliables, gravés dans les mémoires de chacun, à jamais. La FCF Nouvelle-Aquitaine tient à remercier tous les groupes de carnivals de Guadeloupe pour leur accueil chaleureux, et tout particulièrement « Mas A Wobé » pour son invitation. Remerciement également au public pour l'ambiance hors du commun. Bravo à la Batuc Fanfar Brass-Band pour avoir relevé ce défi avec succès. Ce projet montre la richesse du réseau FCF France. Ensemble nous pouvons tout imaginer, même les projets les plus fous tel que celui-ci !



La FCF Nouvelle-Aquitaine apprécie d'aller au delà des frontières de sa belle région, à la rencontre des adhérents FCF. Le bureau FCF Nouvelle-Aquitaine a participé de nouveau cette année, en partenariat avec l'Association d'Echanges Festifs et Culturels, à l'ouverture du carnaval de Kourou en Guyane !

La FCF Nouvelle-Aquitaine a participé fin avril au *Carnevale di Gambettola* de nos amis italiens et ira aussi en Espagne en août, dans le village d'Esplus, participer à l'organisation de leur fête annuelle, permettant de concrétiser l'entrée de l'Espagne au sein de la Fédération européenne des carnivals (N.E.G.) dont la FCF France est membre. D'ailleurs, le président FCF Nouvelle-Aquitaine, Alain Riu, également vice-président FCF France, est membre du bureau de cette organisation, en tant que représentant des carnivals français.



La FCF Nouvelle-Aquitaine félicite son adhérent, la Lyre Trymouillaise, pour sa participation au festival des Bandas de Condom lors de l'édition 2025. Bravo à eux pour cet accomplissement !



Belle saison 2024-25 pour la FCF Bretagne qui continue à accueillir de nouveaux adhérents et à se développer, avec l'appui de son équipe sur le terrain. 6 nouveaux festivals ont rejoint le réseau FCF breton.

Malheureusement le bilan des adhérents FCF Bretagne est plus mitigé. Environ 50 % des événements organisés par ces derniers ont vu leurs résultats passés dans le rouge. A cela plusieurs raisons : l'explosion des droits de cession qui continuent encore à progresser (prévision de plus de 40% en 2025 !), et l'augmentation des charges notamment de la sécurité, des locations de matériels (techniques, son et feu). La solidarité entre association est essentielle, tout comme le partage d'expériences. Ce sont les solutions pour maîtriser ses charges.

Au-delà du conseil et soutien apportés à ses adhérents, la FCF Bretagne les accompagne aussi à faire reconnaître leurs fêtes à l'inventaire du Patrimoine

Culturel Immatériel, dans le but de sauvegarder, conserver et transmettre ces traditions festives bretonnes aux générations futures. Deux programmes de patrimonialisation *Festimonia* sont en cours actuellement en Bretagne avec les Gras de Douarnenez, et le carnaval à l'Ouest de Scaër. Une des actualités 2025, à ne pas manquer, est l'exposition *Carnavals* à Rennes au Musée de Bretagne sur l'art carnavalesque breton, exposition à découvrir jusqu'au 16 novembre.

La FCF Bretagne, avec la FCF Nationale, a signé une convention avec la Fédération Gouëliou Breizh, après 18 mois de négociation, afin de mutualiser nos forces et avantages.

FCF Bretagne reste persuadé qu'il est plus facile d'avancer en groupe que de rester seul et isolé !

Belle saison estivale à toutes et tous !

Festival des Brodeuses



Créé en 1954, le Festival des Brodeuses est l'une des plus anciennes manifestations traditionnelles de France. Cet événement emblématique de la culture bretonne a vu le jour à Pont-l'Abbé, au cœur du pays Bigouden, une région réputée pour son artisanat et ses traditions bien ancrées.

À l'origine, cette fête avait pour principal objectif l'élection de la « Reine des Brodeuses », une coutume qui mettait en avant le savoir-faire exceptionnel des brodeuses locales. En effet, la broderie bigoudène, riche en motifs complexes et en couleurs vives, est un art ancestral transmis de génération en génération. Au fil des années, le festival a su évoluer tout en restant fidèle à ses racines.

Les festivités s'étalent généralement sur plusieurs jours et rassemblent des milliers de visiteurs venus admirer les grands défilés en costume traditionnel.



Festival du Bout du Monde

Depuis un quart de siècle, le Festival du Bout du Monde est une promesse, celle d'un voyage musical hors du commun, aux confins des cultures et des émotions.

En 2025, le festival célébrera ces 25 années de liberté, de découvertes, et d'union autour de la musique.

Le Festival du Bout du Monde, c'est l'audace d'une programmation éclectique et engagée. Entre grandes figures incontournables et trésors à découvrir, chaque artiste incarne une histoire, une identité, un message. À la pointe de la terre finistérienne, là où les goélands s'amuse à survoler une foule vibrante et festive, le Festival du Bout du Monde offre un moment suspendu dans le temps. Un lieu où chacun peut être libre, curieux et vivant.

Alors, retrouvez-les les 1, 2 et 3 août prochains pour écrire avec eux un nouveau chapitre de cette belle aventure. Ce quart de siècle n'est qu'un début. La musique, elle, n'a pas fini de nous rassembler et de nous émerveiller.

En savoir + : www.festivalduboutdumonde.com



Si le festival reste attaché à ses traditions, il sait aussi s'ouvrir à la modernité. Ainsi, en parallèle des ensembles traditionnels, le programme inclut des concerts de groupes contemporains qui revisitent la musique bretonne ou s'aventurent dans d'autres genres, créant un mélange harmonieux entre tradition et innovation.

Le Festival des Brodeuses attire un public diversifié, réunissant aussi bien des familles que des jeunes et des passionnés de culture bretonne. Les participants saluent non seulement la richesse et l'authenticité des prestations proposées, mais aussi la qualité de l'organisation, qui permet de profiter pleinement des défilés, des concerts et des diverses animations. La diversité des spectacles, alliant tradition et modernité, contribue également à l'attrait de l'événement. Grâce à cette combinaison harmonieuse entre héritage breton et ouverture sur l'innovation, le festival continue d'évoluer et de conquérir un public toujours plus large, affirmant ainsi son rôle de véritable ambassadeur des traditions du pays Bigouden.

Chaque année, le Festival des Brodeuses transforme Pont-l'Abbé en un véritable carrefour culturel, attirant plus de 30 000 visiteurs sur quatre jours de festivités. Cet événement incontournable se déroule aussi bien dans le centre-ville que sur les différentes zones de spectacles, créant une atmosphère vibrante où traditions et modernité

se rencontrent. Avec 1 200 participants, le festival réunit un large éventail d'artistes et de formations emblématiques de la culture bretonne, parmi lesquels : Les bagadou, les cercles celtiques, des artistes contemporains : rockeurs, DJs et musiciens innovants qui apportent une touche de modernité aux festivités.

L'importance du Festival des Brodeuses dépasse les frontières de la région grâce à une forte présence médiatique. En 2024, l'événement a été couvert par médias : M6, Ouest-France, France 3 Bretagne, France Bleu Breizh Izel, stations locales et nationales, Le Télégramme, Ouest-France et autres médias régionaux.

Le succès du festival repose également sur l'engagement de plus de 80 partenaires, parmi lesquels : Le Conseil Régional de Bretagne, Le Conseil Départemental du Finistère, La mairie de Pont-l'Abbé et les entreprises et associations locales qui participent activement à la mise en place de cet événement majeur.

La dernière édition s'est tenue les 11, 12 et 13 juillet 2025 à Pont-l'Abbé, en présence de la FCF Bretagne., qui a honoré, Marcel BUHANNIC, pour ses 41 années de bénévolat !

En savoir + : www.festival-desbrodeuses.com



Actualités des fédérations locales



FCF Occitanie

La FCF OC a tenu son Assemblée Générale annuelle en 2024 à Villefranche de Rouergue (12), et en 2025 à Sorèze (81). Ces assemblées générales furent l'occasion de mettre en lumière les artistes locaux : le groupe AERODYMS et l'équipe de SOREZE PLUS. Le prochain congrès national FCF quant à lui se déroulera sur les terres occitanes de la FCF Occitanie. En effet, le comité des fêtes de Najac accueillera du 09 au 12 octobre 2025, le 59^{ème} Congrès de la FCF France.

La FCF OC poursuit son développement grâce à une importante campagne de prospection ; qui continue à porter ses fruits, avec déjà une dizaine de nouvelles adhésions depuis le début de l'année 2025.

Depuis juillet 2022, la FCF OC s'est dotée d'un nouveau site internet www.fcfoccitanie.fr. C'est un incroyable outil pour diffuser l'actualité de la fédération et également les manifestations des adhérents. De nombreuses festivités pour la saison estivale sont annoncées à la rubrique « Agenda » : de la petite fête de village jusqu'aux grands festivals, il n'y a que l'embaras du choix ...

Retrouvez toute la programmation sur : www.fcfoccitanie.fr/agenda/

La fête est un monde fraternel dans lequel les jalousies et les rivalités du quotidien s'évanouissent et dans lequel nous ne sommes plus enfermés dans nos limites identitaires. Les bénévoles méritent d'être encouragés ! Cultivons cette richesse culturelle, ce bien essentiel.

Que la fête continue, car un village sans fête est un village sans vie !

Soreze Plus

Créée par une dizaine de bénévoles en mai 2014, le but de l'association Soreze Plus est le développement culturel, économique social et sportif de la ville de Sorèze (81). Au départ, l'activité s'est surtout axée autour de la promotion de nouveaux commerces. L'association a ensuite organisé des bals et thés dansants. En 2016, l'équipe organise des marchés aux saveurs venant conforter les marchés de créateurs et marchés aux livres, déjà existants. Malgré les difficultés, l'association tient bon et décide en 2017 de programmer des concerts tout public afin de diversifier l'offre d'animations dans la ville de Sorèze.

De nombreux artistes depuis se sont succédés sur la scène de l'association Soreze Plus : Petits chanteurs à la croix de Bois, Doolin (musique irlandaise), Rallye Grésigne (Trompes, orgues et chant), Gwynnyn et Noon (concert celtique breton), Christian Delagrangé, 90 ans d'Hugues Aufray, Nadau (celtique Béarnais), Ali baba (quarante batteurs), Michel Etcheverry, Alain SEBBAH (chante Serge Lama), Michael Jones, Delvis (jazz manouch), los del Ganoubre (soirée occitane), Espéranza (soirée latine), Jean-Pierre Virgil (la voix de Sardou), Catinou et Jacouti (soirée occitane), tribute Francis Cabrel

(groupe d'une Ombre à l'autre), Patrick Sébastien, Dizzidence (tribute Indochine), Christian Delagrangé, Sarah Schwab (imitatrice chant), Yannick (le show Cloclo). A venir festival Cabrel Goldman (groupe d'une Ombre à l'autre et groupe Inattendu), Michele TORR.

A l'heure actuelle l'association Soreze Plus est composée de 15 membres actifs et fonctionne principalement avec ses propres ressources. Bravo à eux pour leur dynamisme !



FCF UDOM

La FCF UDOM enregistre de plus en plus d'adhésions spontanées, résultat d'une visibilité plus accrue dans les médias locaux et d'un travail de terrain de ses équipes. Cette reconnaissance est un signe encourageant face aux dissolutions de certaines associations (faute de repreneurs ou de budget insuffisant). Les accords SACEM constituent un atout majeur pour convaincre, associés aux offres de formation et d'assistance.



La brochure « La Sarthe et ses Fêtes 2025 » diffusée à 15 000 exemplaires dans tous les Offices de Tourisme de la Sarthe et autres lieux publics, est également très attractive pour les associations assurant une promotion à grande échelle de leurs événements. Cette brochure poursuit 3 objectifs :

- Promouvoir les 300 événements organisés par les adhérents de la FCF UDOM,
- Donner aux organisateurs un outil d'aide à l'organisation d'événements festifs grâce aux 150 partenaires et artistes référencés,
- Expliquer notre rôle, nos actions, nos événements.

Le site www.sortirensarthe.com vient compléter la brochure de la FCF UDOM en :

- Répertoriant les centaines d'événements enregistrés par les Offices de Tourisme
- Mettant à la Une les événements les plus importants,
- Enregistrant en temps réel des événements de dernière minute

La FCF UDOM organise de nombreux événements, chaque année pour ces adhérents, avec pour maître mot, les partenariats !

- Les rencontres associatives de la FCF UDOM le 29 mai au sud du département et le 27 septembre au nord : pour permettre à leurs adhérents d'actualiser leurs connaissances, en partenariat avec la Ligue de l'enseignement de la Sarthe et le Crédit Mutuel
- Le Gala de la FCF UDOM le 25 octobre à Ecommoy, en partenariat avec leur adhérent Anim'Ecommoy : 500 spectateurs accueillis chaque année.
- La 3^{ème} édition du salon des Artistes le 16 novembre à Champagné près du Mans, en partenariat avec la mairie, pour permettre aux adhérents de rencontrer des artistes et professionnels de la fête et les aider à organiser leurs festivités 2026.
- Vœux & galette de la FCF UDOM le 10 janvier à Bouloire, en partenariat avec leurs adhérents

Le développement des actions de terrain (formations décentralisées, présence sur les événements organisés par nos adhérents, salon des artistes, moments de convivialité, assistance) renforce la cohésion, le dynamisme et la visibilité de la fédération FCF UDOM.

LE SALON DES
ARTISTES & PROFESSIONNELS
de la fête

DIMANCHE 16 NOVEMBRE
de 11h à 18h
Salle Polyvalente de Champagné

RENCONTREZ LES ACTEURS DE VOS FÊTES 2026

Musiciens, artistes de variétés, troupes de théâtre, groupes folkloriques, groupes dansants, artistes et compagnies de music-hall, magiciens, humoristes, clowns, fanfares...
Spectacles clés en main ou sur mesure
Producteurs, sonoriseurs, présentateurs...

Mini shows toute la journée
Entrée gratuite

Informations au 06 74 92 38 36

LES RENCONTRES ASSOCIATIVES DE L'UDOM 2025

JEUDI 29 MAI À LUCHE PRINGÉ

- Accueil café à 9h30
- 10h : Mon contrat d'assurance au banc d'essai : chaque participant apporte le contrat de son association pour un atelier « décodage et contrôle » de ses garanties...
- 12h30 : Pique-nique en commun (fourmis par travailleur local).
- 14h30 - 17h30 : découverte des activités de la base de loisirs et/ou de la petite cité de caractère.

Inscriptions avant le 1^{er} mai

SAMEDI 27 SEPTEMBRE À ST LÉONARD DES BOIS

- Accueil café à 9h30
- 10h : Atelier de création de supports de communication flyers, affiches - CANVA ou autres logiciels. Apporter son PC. Présentation de Helloasso.
- 12h30 : Repas en commun au gîte de Vandœuvre.
- 14h30 : découverte de la petite cité de caractère et/ou d'un jardin remarquable.

Inscriptions avant le 1^{er} septembre

TOUTES CES FORMATIONS SONT GRATUITES POUR LES ADHÉRENTS UDOM 10€ PAR MODULE POUR LES NON ADHÉRENTS

INSCRIVEZ VOUS au 06 74 92 38 36 ou par mail à contact@sortirensarthe.com

Participation au repas 20€/personne

Formations dispensées en partenariat avec

Premier supporter des associations, le Crédit Mutuel, en partenariat avec HelloAsso, facilite la rentrée des structures associatives !

Édité par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Loire et Basse-Normandie, société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 € - immatriculée sous le n° 556 650 288 RCS LAVAL - 43, rue Volney 53330 Laval Cedex 09 - contrôlée par l'Assemblée Générale Présidentielle et de Réélection (AGPR) - 4, Place de Budapest CS50409 75436 Paris Cedex 09. HelloAsso - Cité Numérique, 2 rue Marc Sangnier, 33130 Bioparis - SAS au capital de 5 256 € - RCS Bordeaux 510 918 683. Crédits photos : Gettyimages.

FCF Hérault



Actualités des fédérations locales

FCF Centre



La FCF Hérault souhaite mettre à l'honneur le comité des fêtes de Poussan dit **Le Carré d'As**, et ses 2 fondateurs, **Jean Gil Catala** alias **Jeannot** et **Josette Rouzier**. Tant d'années de bénévolat, c'est remarquable. Ce comité, créé en 2002, a

pour but de perpétuer les traditions poussanaises et de dynamiser les fêtes existantes et d'organiser de nouvelles manifestations. Il a commencé de rien. Chaque membre avait donné à l'époque 5 francs pour démarrer ! Depuis, le comité a acquis 1 minibus et acheté du matériel. A partir de 2004, le comité a commencé à fournir le carnaval en papier, colle et carrelets... Un char représente tout de même 50 à 60 000 fleurs !!! Le carnaval a lieu toujours le dimanche avant le Mardi gras, sur 4 jours de fête, où l'on danse le *Branle de la Chemise*, danse typique et propre à Poussan. L'origine de cette danse a plusieurs interprétations mais celle que l'on retient est la légende racontant que les poussanais lassés par les exigences de leur seigneur se présentèrent un soir devant son château affublés d'une chemise de nuit attestant ainsi qu'ils n'avaient plus rien. C'est une danse traditionnelle à la manière d'un escargot où la tête du défilé est assurée par l'ancien du village. Les danseurs, habillés en chemise de nuit s'accrochent les uns aux autres et dansent dans les ruelles. Arrivés au foyer

des campagnes (salle des fêtes) la musique s'emballa avec les hautbois et le fameux chevalet prend la relève (un faux cheval enjuponné de blanc), avec tambourin, avoine, tenailles, fouet, brosse et étrille etc... Ils exécutent différentes figures.

Le comité des fêtes de Poussan, c'est chaque année : la fête du cochon, le carnaval, la fête de la Bière, la chasse aux œufs, la Fiesta Sète et autres fêtes locales, soirées mousse pour les jeunes, Halloween, parade de Noël. Mais c'est aussi l'animal totemique **Le Cochon**, créé en 2011, qui effectue de nombreuses sorties dans le département de l'Hérault.



Jeannot est depuis 1965 dans le monde associatif et est toujours là pour épauler et donner des conseils au comité. Florence Sanchez, maire de la commune lors de la cérémonie des vœux de cette année a mis en avant des personnes bien connues de la commune. Bien sûr, elle n'a pas oublié de citer Josette et Jeannot qui ont décidé en début d'année de quitter le comité des fêtes pour laisser la place aux jeunes générations. Bonne route à tous les 2. Ils sont toujours membre de l'association « Club de l'avenir » pour laquelle Josette est présidente et Jeannot trésorier. **Bravo à eux 2 pour leur engagement associatif !**

Comité
des fêtes
de Poussan
Le carré d'As



La FCF Centre a organisé le 22 novembre dernier à Bellegarde (45), une réunion d'information pour présenter les nouveautés et rappeler les différentes raisons d'adhérer à la FCF France. L'équipe de la FCF Centre avec l'aide de la FCF France a expliqué comment déclarer sa manifestation sur le portail centralisé Sacem de la FCF France. Lors de cette réunion, Chantal Simon, la secrétaire, a rappelé le fonctionnement d'une association : Quelles sont les démarches pour créer une association ? Comment rédiger ses statuts et organiser une assemblée générale ? Quelles sont les fonctions des membres du bureau et du conseil d'administration ? Chantal a également fait une piqûre de rappel sur la réglementation des brocantes, vide-greniers et lotos (voir page 1). Les participants ont pu poser leurs questions et échanger après la réunion. Malgré une météo glissante, 23 associations et comités se sont déplacés à



cette réunion d'information soit au total une cinquantaine de personnes. Les participants ont fait part de leur pleine satisfaction. A renouveler !

L'assemblée générale ordinaire de la FCF Centre s'est déroulée le 1^{er} mars 2025 à Villemandeur. Plus d'une centaine de personnes y ont participé, ce qui représentait 26 associations adhérentes. A cette occasion, Madame Denise Serrano, Maire de Villemandeur a reçu la médaille de la FCF France pour son soutien aux associations. 3 membres du comité des fêtes de Villemandeur ont également été récompensés pour leur engagement associatif.



La FCF Centre a perdu quelques adhérents en 2025 (dissolution faute de remplaçants) mais l'équipe reste motivée plus que jamais. Chacun travaille à la prospection de nouveaux adhérents. **La FCF Centre est une fédération dynamique, à l'écoute de ses adhérents !**

Festival Festicolor



L'association *Musiques en Meung* organise depuis plus de 22 ans un festival de musique à Meung-sur-Loire dans le Loiret, le festival *Festicolor*.

Ce festival accueille chaque année entre 3000 et 5000 festivaliers et mobilise environ 150 bénévoles sur les 3 jours. Il faut une semaine de montage pour installer le site et un an au bureau et CA pour le préparer. L'association s'occupe de la programmation (concerts et spectacles), de la buvette, de la restauration du parc, des artistes et des bénévoles qui travaillent toute la semaine sur le site.

L'association invite chaque année les écoles de Meung-sur-Loire à se produire sur scène, en première partie d'un groupe, le jeudi soir. Elle collabore également avec les entreprises locales et bénéficie du soutien de la ville et du département.

Longue vie à *Festicolor* et félicitation à toute l'équipe pour son engagement associatif.

En savoir + : www.festicolor.com

La FCF Grand-Est a accueilli de nouveaux membres en 2025, preuve de la vitalité de cette jeune fédération FCF ! Bienvenue aux derniers arrivants : FCRB Rohrbach les Bitche (57), Comité de la Cavalcade de Lièpvre Rombach (68), Les Mandolineros de la Schwalb (57), Cook Music (68), Société Carnavalesque de Puttelange aux Lacs (57), les Animateurs Bénévoles de Radio Studio 1.

L'Assemblée Générale de la FCF Grand Est, organisée cette année sur 2 sites (Mulhouse et Sarreguemines), a connu un franc succès (75% de participants). La présence de 4 élus (Adjointe au Maire, Conseillers Départementaux et Député) démontre leur intérêt pour le monde associatif et le patrimoine festif. Les questions abordées et les débats étaient riches et intenses.

Les manifestations vont bon train à la FCF Grand Est, avec près de **80 manifestations recensées** : Festivals Rock, bals, soirées carnavalesques, spectacles, cavalcades, marche populaire, arts de la rue, actions caritatives, ...

On pourrait se dire que tout va bien dans le monde festif ! Et pourtant, pour les carnavaliers du Grand-Est, l'organisation du carnaval se complexifie ! Si nul ne conteste les mesures sécuritaires telles que l'interdiction d'alcool et de stupéfiant, ou encore le respect du code de la route et des autres, à force de courriers et de chartes aux carnavaliers, le monde festif va disparaître, ne pouvant plus assumer seul les nouvelles règles de sécurité. La présidente de la FCF Grand-Est, Annick Schwing, en appelle aux élus, organisateurs et autres membres des pouvoirs publics, puissiez-vous davantage soutenir et défendre nos associations festives, pour que dans nos rues, nous fêtions toujours un carnaval haut en couleurs ! Vos soutiens financiers et logistiques permettront aux générations qui suivent de connaître et de participer à ce beau patrimoine culturel populaire qu'est le carnaval ! Ce serait un véritable gâchis de voir disparaître une si belle tradition, juste parce qu'une minorité de personnes ne sait pas se conduire. Bénévoles, présidents d'association et fédération font le travail de pédagogie pour que nos fêtes restent vivantes et belles !

Les Cœurs Éléphant Une histoire de musique et de solidarité



L'association **Les Cœurs Éléphant** est née en 2018 d'une belle amitié et d'une passion commune de ses membres pour la musique et l'enfance. À l'époque, nous étions une « bande de

copains », unis par notre amour des concerts et des festivals. Mais ce qui nous liait encore plus profondément, c'étaient notre engagement dans le monde de l'enfance et notre sensibilité aux problématiques liées au handicap. Nos discussions revenaient sans cesse à ce sujet : comment changer le regard porté sur le handicap ? Comment améliorer le quotidien des enfants concernés ? Comment, à notre échelle, faire

bouger les choses ? Un jour, cette évidence s'est imposée à nous : et si nous montions une association ? Une structure qui, à travers des événements musicaux, permettrait de récolter des fonds pour aider des enfants en situation de handicap dans notre région ? Restait à trouver un nom... Nous étions tous tombés sous le charme de la chanson *Cœur Éléphant* des Frérots de la Vega. Ses paroles nous parlaient : "Je mettrais tout mon poids pour faire pencher la vie du bon côté le cœur léger". Mais pouvait-on emprunter ce nom et se l'approprier ainsi ? La question s'est posée. Nous avons donc contacté Les Frérots de la Vega, puis l'auteur de la chanson, Laurent Lamarca, un jeune auteur, compositeur et interprète. Non seulement il a accepté que nous utilisions ce nom, mais il a aussi accepté de devenir notre parrain. Depuis, il est resté à

nos côtés, soutenant notre projet avec bienveillance. Le concert de lancement de l'association a eu lieu le 14 juillet 2018 et ce n'était pas un hasard : c'était justement Laurent Lamarca qui se produisait ce soir-là, au Domino's Bar à Lemberg. Un moment fort, symbole de l'envol de cette aventure collective et du lien qui nous unit tous autour de cette belle cause. Depuis, nous avons organisé de nombreux événements, rassemblé des bénévoles passionnés et, surtout, apporté notre soutien à des enfants et des familles qui en avaient besoin. Et ce n'est que le début d'une belle aventure humaine et solidaire. Deux grands événements par an :

- La soirée et le Club Rock'n Love (St Valentin)
- La Nuit des couleurs à Bettviller (57)

Retrouvez-les sur Facebook « Les cœurs éléphant » !

Les Mandolineros de la Schwalb

Créée en 1989, et composée d'une quinzaine de membres actifs et passionnés par l'instrument, l'association **Les Mandolineros** de la Schwalb remet au goût du jour la mandoline et la mandole, deux instruments anciens que l'on n'entend plus si souvent ! Ils comptent également des guitaristes dans leurs rangs.

C'est dans une ambiance conviviale qu'ils répètent tous les vendredi soir de 18h30 à 20h dans une annexe de la salle socio-culturelle de Petit-Réderching. Leur répertoire comporte aussi bien des mélodies classiques, de la variété allemande mais aussi plusieurs morceaux qui ont été écrits spécialement pour susciter l'engouement des jeunes membres du groupe. Il n'existe pas d'école de musique dédiée à l'apprentissage de ce magnifique instrument dans leur secteur. C'est donc

au sein de ce groupe que huit jeunes sont actuellement formés tant au maniement de l'instrument qu'au solfège.

Afin de faire découvrir la mandoline, ils organisent et participent à divers événements musicaux tels les marchés de Noël de Bitche et de Petit-Réderching, ou encore les après-midis des résidents des maisons de retraite du secteur. Encouragée par les jeunes, l'association participe aussi au concours des Jeunes Talents organisé par le *Lion's Club* de Sarreguemines.

N'hésitez pas à les suivre sur Facebook « Les Mandolineros De La Schwalb » !



Rote Löwe Garde de Strasbourg

L'association **ROTE LÖWE GARDE STRASBOURG** a été créée en 2004 dans la tradition du carnaval rhénan. Ses membres portent l'uniforme de grenadier suisse lesquels étaient stationnés à Strasbourg de 1804 à 1810 au service de Napoléon. Les uniformes sont rouges et blancs, couleurs de la ville de Strasbourg. Ils sont membres de la fédération allemande des carnivals, **le BDK** (Bund Deutscher Karneval) depuis leur création. Plusieurs de leurs membres sont porteurs du *Goldene Löwe* (Lion d'or), une distinction très prisée de la fédération allemande des carnivals. Ils traversent régulièrement la frontière pour participer aux manifestations des clubs allemands. Leurs déplacements les conduisent dans différentes villes telles que Hamelin, Fribourg en Brisgau en passant par Rastatt, Baden-Baden, Karlsruhe, Mannheim, Heidelberg et Heilbronn.

Retrouvez-les sur Facebook «Rote Löwe Garde» !



Hommage



Alain Gadais, né en 1959 à Nantes (44), dans une famille de parents travailleurs, est décédé à l'âge de 66 ans.

Il a commencé par des études de CAP/BEP Hôtellerie, puis a travaillé avec ses parents qui tenaient l'auberge *Belle Roche*

à Rocheservière (85), ainsi que dans diverses maisons en France, dans les années 70 et début 80. Il a entre autres effectué son service militaire au cœur de la guerre froide à Berlin en 1979.

Son parcours l'a amené dans la Drôme dans les années 80, où il a tenu un commerce, et a réalisé divers extras dans la restauration, avant d'intégrer l'entreprise *Gerflor* à Grillon (84), où il finira sa carrière. Durant cette période Drômoise, il a rencontré sa future épouse, Brigitte, avec qui il s'est marié en 1989, et avec qui, il a eu 2 enfants (Romain et Sophie), lesquels lui ont donné 2 beaux petits-enfants (Emma et Elio). Avec Brigitte, il a été accueilli dans une famille pour laquelle il a toujours eu une reconnaissance sans faille. La complicité avec Pierre Philemon a été immédiate et évidente, il a été un pilier pour lui dès les premiers jours.

On ne peut pas oublier son **parcours associatif** :

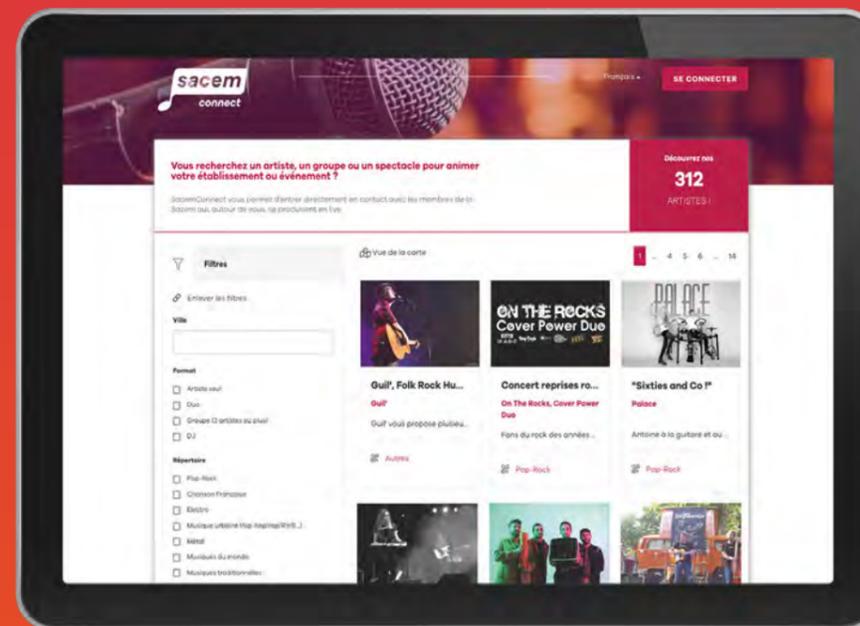
- Membre actif de l'APEL tout le temps de la scolarité de ses enfants
- 30 ans de bons et loyaux services au sein du Comité des fêtes, en partenariat avec les communes voisines
- Création de la troupe des « Major's Boys » avec 10 ans d'activité (majorettes hommes)
- Correspondant de presse pour différents journaux locaux (Dauphiné Libéré, La Tribune).

Alain a toujours été un homme de caractère, emmenant avec lui nombre de personnes pour mener à bien les projets qui lui tiennent à cœur comme les 4 jours de fêtes des haricots ou encore le bicentenaire, deux événements ayant rassemblés plusieurs milliers de visiteurs !

Il était un homme bienveillant, généreux, toujours à l'écoute et à prodiguer des conseils, que ce soit pour la famille ou pour les amis. Il incarnait la paix, la fête, la gentillesse et la sincérité.

Ce 16 juillet, Alain nous a quitté paisiblement. L'équipe médicale d'Avignon a été très professionnelle et très communicante auprès de la famille, qui lui rendait visite quotidiennement. **Nul doute qu'il va manquer dans le paysage chamaretois.**

VOUS RECHERCHEZ
UN ARTISTE,
UN DJ, UN GROUPE
OU UN SPECTACLE
POUR ANIMER
VOTRE ÉVÉNEMENT ?



sacemconnect.fr est une plateforme gratuite, réservée aux clients de la Sacem, qui vous permet d'entrer directement en contact avec des artistes, membres de la Sacem, qui se produisent en live dans votre région.



VIDE-GRENIERS

Comment organiser une vente au déballage en toute sécurité ?

La vente au déballage consiste à vendre ou racheter des marchandises dans des locaux ou sur des emplacements non destinés à la vente au public, ainsi qu'à partir de véhicules spécialement aménagés. La vente au déballage est une bonne source de financement pour organiser un événement festif, mais il ne faut pas oublier que ce type d'événement est soumis à une réglementation spécifique :

- Code du commerce – articles : [L. 310-2](#), [L.310-5 \(2°\)](#), [R. 310-8](#) et [R. 310-9](#) et [R. 310-19 \(3°\)](#).
- [Arrêté du 9 janvier 2009](#) relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage

L'organisateur encourt des sanctions si celui-ci déroge aux obligations de déclaration en mairie, ou encore de durée maximale autorisée ou de tenue d'un registre pour les ventes ouvertes aux vendeurs particuliers.

Découvrez toutes les démarches à effectuer pour organiser en toute sécurité une vente au déballage tel qu'un vide-greniers, une brocante, un marché de Noël ou encore une braderie !

LES 10 ÉTAPES À SUIVRE

1 - Choix de la date et du lieu : vous devez, en premier lieu, choisir la date et le lieu, de votre vente afin de ne pas entrer en concurrence avec les autres animations des environs, favorisant ainsi une meilleure fréquentation de votre événement.

2 - Métrage et plan de la manifestation : une fois la date et le lieu choisis, délimitez un périmètre, faites un métrage pour déterminer approximativement le nombre de mètres linéaires dont vous disposez pour avoir une estimation du nombre d'exposants que vous pourrez accueillir. Créer un plan de votre vente sans oublier les zones de buvette, restauration, accès secours, toilettes... Pensez à bien définir les voies d'accès pour les exposants afin de fluidifier leur accueil le jour J et à laisser suffisamment de place pour la circulation du public (cf. point 5 sécurité et assurance).

3 - Démarche administrative obligatoire : il est nécessaire de déposer auprès de la municipalité où se tient l'événement une déclaration préalable de vente au déballage d'un particulier ou professionnel ou association. Vous devez utiliser le formulaire [Cerfa 13939*01](#), disponible en ligne, pour faire votre demande ou renseignez-vous auprès de votre municipalité pour récupérer leur propre formulaire de demande. Si votre manifestation se déroule dans un lieu public cette demande est à faire minimum 3 mois avant la date de votre événement. En revanche, si l'événement n'a pas lieu sur le domaine public la déclaration préalable de vente au déballage est à envoyer au maire au minimum 15 jours avant l'événement.

4 - Matériel à prévoir : préparez le nombre de tables, bancs, barrières suffisants pour installer vos exposants. Vous pouvez demander à la municipalité de vous prêter le matériel ou passer commande auprès d'un prestataire privé. Attention à la propreté du lieu de l'événement ! Prévoyez des poubelles pour les exposants et les visiteurs.

5 - Buvette, restauration et animations : Installez la buvette au cœur de la fête pour favoriser les ventes. Vous devrez au préalable faire une demande d'autorisation de débit de boisson temporaire auprès de la mairie, au moins 15 jours avant. Pensez à vérifier l'ampérage des prises pour pouvoir installer votre matériel notamment de restauration (gaufrier, friteuse...). Vous pouvez faire appel au service d'un foodtruck pour garder les chineurs sur votre site. La diffusion de musique sur le site apporte un côté festif à votre événement mais nécessite d'être déclarée auprès de la Sacem ou auprès de votre fédération FCF et donne lieu au paiement de droits d'auteurs, pensez à inclure cette charge dans votre budget prévisionnel !

5 - Sécurité et assurance : comme pour tout événement accueillant du public, il est impératif de prévoir un plan de sécurité de votre événement afin de limiter les risques encourus par les visiteurs, exposants et bénévoles. Blocstop pour éviter toute intrusion de véhicule sur le site, signalisation, présence d'une équipe identifiée de bénévoles sont nécessaires pour assurer la sécurité et le confort de tous. Vous pouvez aussi faire appel à des vigiles professionnels pour l'accueil de vos visiteurs. Veillez absolument à laisser un passage de 3 m de large dans les allées pour fluidifier la circulation des visiteurs, et à ne pas masquer ou encombrer les issues de secours existantes, les bouches ou poteaux d'incendie. Prévoyez aussi un accès facilité pour l'intervention des secours. S'il n'y a pas de plan de secours sur le site, pensez à matérialiser les issues de secours et à prévenir tous les risques éventuels (sécurisation des blocs électriques, des passages de câbles etc...). Selon la capacité d'accueil de votre site, il peut être nécessaire de prévoir un poste de secours assuré par une association agréée (Croix Rouge, Protection Civile, l'Ordre de Malte...). Au delà de 1 500 personnes accueillies, la nécessité d'un poste de secours est à l'appréciation du maire de la commune, et au delà de 5 000 personnes, c'est la préfecture qui préconisera le dispositif de secours nécessaire.

Pensez aussi à assurer votre vente au déballage, en vous rapprochant de votre assureur. Ce dernier peut refuser de couvrir les dommages si la vente au déballage ne fait pas partie de vos activités habituelles !

6 - La gestion des réservations : la réservation au préalable est vivement recommandée pour assurer le nombre suffisant d'exposants et pour pouvoir mieux organiser leur accueil sur place. Vous pouvez opter pour la réservation traditionnelle par courrier ou téléphone, mais il est intéressant aussi de s'aider des nouveaux outils numériques à disposition : mail, site internet, réseaux sociaux... Vous pouvez notamment créer facilement et gratuitement des formulaires numériques via Google Form ou JotForm, facilitant ensuite le traitement de ceux-ci. Des modèles de bulletin de réservation sont disponibles en ligne si besoin : [vide-greniers.org](#)

7 - Communication : Comment attirer les exposants et visiteurs à votre événement ? Soignez le contenu de votre communication qui doit rester lisible et cohérent. Privilégier le qualitatif au quantitatif. Sélectionnez bien vos visuels pour attirer l'œil et donner une belle image de votre événement. Affiches et flyers restent toujours un moyen efficace de pub localement. Un partenariat avec une radio locale peut être une bonne idée pour promouvoir votre événement. Il existe également des sites internet référençant les ventes au déballage, pensez à y inscrire votre événement : [vide-greniers.org](#)

8 - Les bénévoles : ce sont eux qui vont vous permettre de faire de votre événement une réussite. Évaluer vos besoins en bénévoles, définissez les différents postes sans oublier de prévoir un roulement. Rendez vos bénévoles identifiables par le port d'une tenue aux couleurs de votre association par exemple (casquette, t-shirt, gilet, de couleur vive) ou badge.

9- La signalétique : orientez vos exposants et vos visiteurs. Fléchage au sol et affichage, veillez à ce que ces éléments soient résistants aux intempéries. Les marquages au sol temporaire permettent d'avoir un repérage clair pour la signalisation et également pour les emplacements de vos exposants. C'est indispensable de prévoir 2 ou 3 jours avant, le matériel. Le plus utilisé est la bombe aérosol éphémère pour banaliser les emplacements de jour comme de nuit. Pensez à vous munir d'une bombe de peinture noire en cas d'erreur (la bombe aérosol étant de couleur).

10 - Le Registre : c'est votre Bible, sa tenue est obligatoire ! L'organisateur doit établir un registre des exposants sous forme d'un listing complet qui devra être signé par tous les exposants. Une fiche peut être donnée à tous les exposants lors de leur arrivée à l'accueil qu'ils devront remplir et signer ; celle-ci sera reprise et contrôlée avec leur carte identité lors du paiement de l'emplacement ou de leur installation. Plusieurs éléments doivent y figurer : nom de l'association organisatrice, ville, nom et date de l'événement, noms et prénoms des participants, nature et numéro de la pièce d'identité présentée, indication de l'autorité qui l'a délivrée et la date de la délivrance, le cas échéant nom de la personne morale représentée raison sociale et siège, qualité (particulier ou professionnel) et domicile des participants, pour les commerçants numéro d'immatriculation au registre du commerce. Pour les participants non professionnels, une attestation sur l'honneur de non-participation à plus 2 vide-greniers ou de même nature au cours de l'année civile est nécessaire. La signature de ce registre est obligatoire - A l'issue de la manifestation le registre ou feuilles numérotées devront être remis à la préfecture ou sous-préfecture ou mairie sous 8 jours. Vous pouvez trouver facilement des modèles de registre sur internet notamment sur [vide-greniers.org](#)

BONNE ORGANISATION !

Zoom sur



Assurances des associations

par le Cabinet Atlantic Juris,
Maitre Pascal Tessier

Les associations, qu'elles soient sportives, culturelles, éducatives ou sociales, sont exposées à divers risques liés à leurs activités. **Bien que la loi n'impose pas systématiquement une couverture d'assurance, il est fortement recommandé à toutes les associations de souscrire des assurances adaptées** pour protéger leurs membres, leurs dirigeants, leurs bénévoles, le public et leurs biens.

ASSURANCES DE RESPONSABILITÉ

■ Assurance obligatoire

Certaines activités présentent des risques spécifiques, rendant l'assurance obligatoire comme les associations sportives, organisatrices de compétitions, les accueils de collectifs de mineurs, les associations offrant des services de soins ou encore les associations organisant des voyages.

Une association est également tenue de s'assurer pour couvrir les dommages que peuvent provoquer ses véhicules terrestres à moteur. Si l'association possède plusieurs véhicules, elle a intérêt à souscrire une assurance « flotte ». Le défaut d'assurance est sanctionné pénalement par les textes ayant créé l'obligation de s'assurer.

Une association engage sa responsabilité si :

- elle n'attire pas l'attention de ses adhérents sur les limites de son contrat d'assurance obligatoire
- elle ne fait pas en temps utile la déclaration de sinistre à la compagnie d'assurance

■ Assurances conseillées

Même en l'absence d'obligation légale, **il est vivement conseillé de souscrire à une assurance**. En effet, la responsabilité d'une association peut être engagée, à tout moment, du fait de ses activités ou de ses biens immobiliers ou mobiliers.

L'association ne commet pas de faute en ne contractant pas une assurance si elle n'y est pas obligée par la loi ou par un contrat (CA Amiens 3-12-1979 : JCP G 1980 IV p. 391). En conséquence, la victime ne peut pas reprocher à l'association d'avoir contracté une assurance insuffisante pour réparer totalement son dommage.

Cependant, une association commet une faute engageant sa responsabilité en :

- omettant d'attirer l'attention des participants à une activité organisée lors d'une fête locale sur le fait que l'assurance souscrite à cette occasion ne garantit que la responsabilité du groupement lui-même ;
- n'exigent pas des participants à une activité dangereuse une assurance personnelle faute d'avoir contracté une assurance couvrant leur responsabilité.

Assurance de responsabilité civile de vos activités associatives

Il est conseillé que toute association s'assure contre les conséquences d'un accident engageant sa responsabilité. Compte tenu de la multiplicité des situations possibles, il est conseillé de consulter un assureur en exposant les activités de l'association.

Il convient de toujours avoir à l'esprit que :

- des manifestations exceptionnelles ou occasionnelles ne sont pas couvertes si elles ne sont pas prévues dans le contrat : il faut obtenir une garantie complémentaire ;
- l'association a parfois une obligation de résultat, par exemple en ce qui concerne l'alimentation : il est donc indispensable de garantir l'intoxication alimentaire.

Il importe donc de mettre à jour les statuts qui déterminent les activités de l'association et qui constituent le document sur lequel l'assureur va s'appuyer pour déterminer les garanties à souscrire.

Assurance de responsabilité civile de vos locaux

Une association a intérêt à garantir sa responsabilité du fait de ses locaux, en cas d'incendie, d'explosion, de dégât des eaux, etc. Cette responsabilité peut se trouver engagée :

- envers le propriétaire, que l'association soit locataire ou occupante à titre gratuit ;
- vis-à-vis des voisins et des tiers (propagation d'un incendie à un immeuble voisin par exemple)

Peu importe que l'utilisation des locaux soit régulière ou simplement occasionnelle : dans ce dernier cas, l'association doit aviser son assureur, qui procédera à une extension de garantie de l'assurance de responsabilité civile. Peu importe également qu'il s'agisse de bâtiments privés ou publics ; s'agissant de locaux scolaires utilisés en dehors des heures d'enseignement, la convention passée entre l'association et la collectivité territoriale propriétaire impose généralement cette assurance. Si l'association utilise le logement du dirigeant (même pour la simple administration du groupement), il convient d'aviser l'assureur du dirigeant du changement de destination du logement.

Assurance de responsabilité civile pour vos véhicules automobiles

Une association doit assurer ses véhicules automobiles. En revanche, les véhicules appartenant aux salariés du groupement ou aux bénévoles, éventuellement utilisés pour les besoins de l'association, doivent être assurés par les intéressés. L'association peut demander à son propre assureur d'inclure dans son contrat de responsabilité civile générale la garantie du fait de véhicules ne lui appartenant pas.

Assurance de responsabilité civile pour vos biens

De plus, une association a intérêt :

- à faire **garantir les risques pouvant affecter les biens** (équipement, véhicules, matériel) dont elle est propriétaire ou locataire, voire emprunteur à titre gratuit ou onéreux. Pour le matériel de valeur, il est souhaitable de souscrire une assurance tous risques ;
- à faire prendre en charge, par une assurance dite de protection juridique, ses frais de procédure et à se faire fournir des services, en cas de litige l'opposant à des tiers.

Par ailleurs, toute association supportant d'importantes charges fixes (locaux, personnel, etc.) a intérêt à souscrire une assurance pertes d'exploitation la garantissant contre les conséquences financières d'un arrêt d'exploitation à la suite d'un sinistre (incendie, dégât des eaux, etc.).

De même, il est souhaitable pour toute association organisatrice de manifestations **de souscrire une assurance annulation la garantissant contre les pertes pouvant résulter de la suppression d'une manifestation** pour quelque cause que ce soit : intempéries, indisponibilité des locaux, retrait d'une autorisation administrative, etc.

Assurance de responsabilité civile de vos auxiliaires (bénévoles, adhérents et salariés)

Il est utile de couvrir la responsabilité d'une association :

- pour le complément d'indemnisation que peut réclamer un salarié victime d'un accident de trajet ou d'un accident de travail à la suite d'une faute inexcusable de l'association ou d'une faute intentionnelle d'un autre salarié ;
- pour l'indemnisation due aux personnes apportant une aide bénévole régulière ou occasionnelle et ne bénéficiant pas de la législation sur les accidents de travail.

Assurances des associations

ASSURANCES DE PERSONNE

Obligation d'information

Certaines associations doivent informer leurs membres ou les participants à leur activité, voire, s'ils sont mineurs, leurs responsables légaux, de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités auxquelles ils participent. Tel est le cas, notamment, des clubs sportifs et des associations organisant un accueil collectif de mineurs à but éducatif.

Assurances de groupe

Certaines associations permettent à leurs membres d'adhérer à une assurance de groupe, pour la couverture des risques dépendant de la durée de la vie humaine, des risques portant atteinte à l'intégrité physique de la personne ou liés à la maternité, des risques d'incapacité de travail ou d'invalidité ou du risque de chômage.



ATLANTIC-JURIS
Société d'Avocats

Pour ne plus naviguer seul et sans assistance dans un monde de Droit...
...Pensez à faire escale chez vos Avocats !

02 51 24 09 10
accueil@atlantic-juris.com - www.atlantic-juris.com

La Roche-sur-Yon 58 rue Molière - BP 186 85000 La Roche-sur-Yon	Les Sables d'Olonne 77 rue des Halles - BP 197 85105 Les Sables d'Olonne	Fontenay-le-Comte 66 av. du Pdt F.Mitterrand 85200 Fontenay-le-Comte
--	---	---

 Conseil et Contentieux  Droit privé et Droit public



VOS AVANTAGES EXCLUSIFS FCF:

10% DE REMISE

sur toutes vos commandes* avec le code

FCF10

20% DE REMISE

par adhérent** avec le code

FCF20

*sans minimum de commande, réutilisable pour toute commande passée jusqu'au 28/11/2025 inclus.

**remise de 20%, sans minimum de commande, utilisable 3 fois, sur une période de 1 an et par adhérent.

PrintOclock, c'est :

-  Une large gamme de produits : **affiches, bâches, flyers, dépliants, gobelets personnalisés, textiles...**
-  Une impression **made in France**, dans notre atelier à Toulouse...
-  Une **qualité pro**, des **délais express** : commandé avant 17h, livré le lendemain !

Vite fait. Très bien fait.

Affichez vos couleurs, valorisez vos événements, maîtrisez vos budgets.

Avec PrintOclock, imprimez tous vos supports de communication rapidement, en ligne, et au meilleur rapport qualité/prix.

Profitez de votre avantage adhérent !

Suivez-nous sur



www.printoclock.com





Brèves juridiques



LA PROCÉDURE DE RESCRIT FISCAL EN COURS DE DÉMATÉRIALISATION

Qu'est-ce qu'un rescrit fiscal ?

Le rescrit fiscal permet à un contribuable d'obtenir une position claire de l'administration sur l'interprétation d'un texte fiscal dans une situation précise, et cette réponse engage l'administration. Depuis 2024, certains rescrits peuvent désormais être déposés en ligne via l'espace professionnel sur impots.gouv.fr.

La démarche vise à simplifier l'accès à l'administration, accélérer les délais de traitement et renforcer la traçabilité des échanges.

Les associations peuvent utiliser les procédures de rescrits fiscaux pour obtenir des réponses opposables de l'administration fiscale.

Procédure :

La demande peut se faire de deux manières :

1. Par courrier

Toute demande doit être écrite. Elle doit contenir au minimum le nom de l'association, ses adresses, numéros de téléphones, adresses électroniques, une présentation précise, complète et sincère de la situation de fait, afin que l'administration se prononce en toute connaissance de cause, et le texte fiscal sur la base duquel est saisi l'administration. A partir du 1er mai 2025, il n'est plus obligatoire de recourir à la lettre recommandée avec avis de réception pour une demande de rescrit fiscal.

2. Sur internet

Pour effectuer une demande, il faut se rendre sur le site impots.gouv.fr dans «Votre espace professionnel», puis sur «Messagerie». Rechercher l'onglet «Écrire», puis accéder à la rubrique «Autres demandes». Il faut cliquer ensuite sur «Dépôt d'une demande de rescrit» et choisir «Demande de rescrit». Le formulaire permettant de déposer le dossier sera ainsi accessible.

La réponse positive de l'administration ne vaut que pour la situation décrite dans la demande et sans limitation de durée.

Délai :

L'administration fiscale dispose d'un délai pour répondre à la demande de rescrit. Ce délai commence à courir à partir de la date de réception de la demande de rescrit

général, matérialisé par la date mentionnée sur l'accusé de réception du courrier recommandé.

Si la demande n'est pas claire ou qu'il manque des informations, l'administration peut demander des précisions. Dans ce cas, le délai de réponse commence à partir du moment où elle reçoit les infos complémentaires.

Le délai de réponse est de :

- 3 mois pour le rescrit «fiscalité» ;
- 6 mois pour le rescrit «mécénat».

Si elle ne donne aucune réponse dans les délais, l'association peut alors considérer qu'elle a un accord tacite et peut émettre des reçus fiscaux (pour permettre aux donateurs de bénéficier de réductions d'impôts). Le tribunal administratif considère que le silence gardé par l'administration interdit seulement à celle-ci d'appliquer les amendes fiscales. Si l'administration répond après les délais en disant non, cette réponse reste valable, mais elle ne peut pas sanctionner l'association pour la période où elle est restée sans réponse.

Si une association souhaite contester l'interprétation de l'administration sur sa situation, elle doit en premier lieu solliciter, dans un délai de 2 mois, un second examen.

La demande doit être adressée selon les mêmes modalités au service qui a rendu le premier avis. Ce service la transmettra à un collège d'experts, qui n'ont pas participé à la première décision. L'administration doit répondre dans les mêmes délais (à compter de la nouvelle saisine) et selon les mêmes règles que ceux auxquels était soumise la saisine initiale.

Une association ne peut contester ce second avis défavorable auprès du tribunal administratif que si cet avis a des conséquences autres que fiscales.

Brèves juridiques rédigées par le Cabinet Atlantic Juris

REMBOURSEMENT DES FRAIS DES BENEVOLES OU ABANDON POUR UN DON

En principe, le bénévolat se caractérise par une activité librement consentie et non rémunérée, exercée en dehors de tout lien de subordination. Toutefois, les frais engagés par les bénévoles dans le cadre de leur mission peuvent faire l'objet d'un remboursement par l'organisme bénéficiaire (association, fondation, etc.), sans pour autant remettre en cause le caractère bénévole de leur engagement.

Le cadre légal applicable découle principalement des articles 200 et 238 bis du Code général des impôts (CGI) ainsi que de la doctrine administrative (BOFiP-IR-RICI-250). L'organisme peut rembourser, sur justificatifs, les dépenses engagées par le bénévole dans l'intérêt de l'activité associative. Ces remboursements doivent correspondre à des frais réels, justifiés et nécessaires.

Conditions à respecter :

1. Absence de rémunération déguisée : le remboursement ne doit pas excéder les frais réellement supportés. À défaut, l'administration pourrait requalifier les remboursements en salaires, avec les conséquences fiscales et sociales afférentes.

2. Justificatifs exigés : les bénévoles doivent produire des pièces justificatives (factures, tickets, notes de frais, etc.). À défaut, l'organisme ne peut pas légalement procéder au remboursement.

3. Option pour l'abandon de frais : le bénévole peut, s'il le souhaite, renoncer au remboursement et bénéficier en contrepartie d'une réduction d'impôt au titre du mécénat

(article 200, CGI), sous réserve de produire les mêmes justificatifs. Cette possibilité est ouverte suite à une modification de cet article par la loi du 14 février 2025. L'abandon du remboursement des frais engagés doit donner lieu à une déclaration écrite de la part du bénévole. Cette renonciation peut prendre la forme d'une mention explicite que vous pouvez rédiger sur la note de frais telle que :

Je soussigné (nom et prénom du bénévole) certifie renoncer au remboursement des frais ci-dessus et les laisser à l'association en tant que don.

L'association doit en conséquence conserver, dans sa comptabilité, les documents relatifs à ces frais et abandon. L'association délivre alors un reçu fiscal, si elle répond bien aux conditions de l'intérêt général.

Il est recommandé aux organismes de préciser et d'informer les bénévoles des modalités de remboursements : les types de dépenses éligibles, les plafonds éventuels, les délais de remboursement et les modalités de justification. Une attention particulière doit être portée au formalisme, notamment pour sécuriser les exonérations fiscales et sociales.

Brèves juridiques rédigées par le Cabinet Atlantic Juris



POUR NE PLUS NAVIGUER SEUL
ET SANS ASSISTANCE
DANS UN MONDE DE DROIT...

...PENSEZ À FAIRE ESCALE
CHEZ VOS AVOCATS !



CONSEILS
ET CONTENTIEUX



DROIT PRIVÉ
ET DROIT PUBLIC

02.51.24.09.10

www.atlantic-juris.com



Faites paraître vos petites annonces sur les réseaux sociaux FCF France et le magazine Festi

Exclusivement pour les adhérents FCF France !

Matériel de fêtes, remorque, char, tissu, friteuse, bar, tirage à bière....

GRATUIT

Pour déposer une annonce, rien de plus simple ! Il vous suffit de nous envoyer votre annonce à

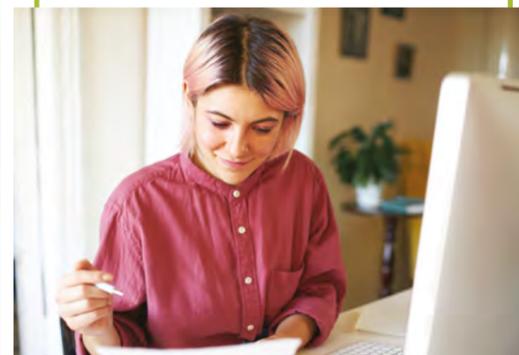
contacts@fetes-de-france.fr

les informations suivantes : numéro d'adhérent FCF, nom de l'association, descriptif de l'offre, prix, photos .jpg, mail, téléphone, et modalités de retrait (livraison possible ou sur place).

DROITS D'AUTEUR



Comment bénéficier de 39.2% de réduction sur vos droits Sacem ?



La FCF France propose à ses adhérents depuis 2023 une nouvelle façon de déclarer leurs événements, plus simple et offrant **une réduction de 39.2% sur leurs droits Sacem/Spré**. Ce nouvel avantage concerne essentiellement les manifestations dites occasionnelles/au forfait. Plusieurs conditions sont à remplir pour bénéficier de cette réduction de 39.2% :

- Budget de dépense de **moins de 5 000€ TTC**
- **Prix d'entrée*** selon le détail suivant (* tarif le plus vendu) :
 - 20€ max le prix d'entrée d'un événement sans repas ni boisson
 - 40€ max si le prix d'entrée intègre un repas boissons incluses
 - 33,33€ max si le prix d'entrée intègre un repas hors boissons
- Déclaration préalable **7 jours avant** sur portail en ligne FCF-Sacem <https://partenariat.sacem.fr/?federation=FCF>

Les dépenses comprennent :

- les frais artistiques (GUSO charges incluses ou facture/contrat de cession hors frais de déplacement et d'accueil),
 - les frais techniques (sonorisation, scène, salle),
 - les frais de communication (conception et impression supports type affiche, flyer, encart publicitaire...).
- Les autres frais ne sont pas à inclure au budget des dépenses (sécurité, repas, bar, hôtel...)

Le budget de dépense s'entend **par type d'évènement** (ex : corso, concert, feux d'artifices, bal ou encore gala etc...) et non par formation musicale, c'est-à-dire que lors d'une manifestation, s'il y a plusieurs types d'évènements, il est nécessaire de faire autant de déclaration que de type d'évènement organisé lors de la manifestation. En revanche, si vous organisez un seul type d'évènement avec plusieurs formations musicales vous devrez faire une seule déclaration et ne pas dépasser 5000€ pour l'ensemble des formations musicales invitées.

Pour les manifestations qui ne répondent pas aux conditions de la centralisation FCF-Sacem, nos protocoles d'accords précédents fonctionnent toujours auprès des délégations régionales Sacem/Spré (9% à 12.5% de réduction + 20% de déclaration préalable de 15 jours). Lors de votre déclaration, vous devrez fournir l'attestation d'adhésion FCF France de l'année en cours. En cas de non application des réductions FCF France, il est possible de régulariser a posteriori, pensez bien à vérifier vos factures et n'hésitez pas à nous contacter si besoin !

Accompagnement juridique

La FCF France propose à ses organismes adhérents ainsi qu'à leurs dirigeants une écoute, des conseils et une assistance juridique pour répondre à leur interrogations et les accompagner en cas de pépin !



Le conseil juridique* permet d'y voir plus clair et de se sentir moins seul face à une difficulté ou interrogation ! La FCF France, en partenariat avec le cabinet Atlantic Juris, spécialiste en droit public et privé, répond à toutes vos demandes par mail à contacts@fetes-de-france.fr ou par téléphone, du **lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30** et le **mercredi de 9h à 12h**. Un [formulaire de demande en ligne](https://www.fetes-de-france.fr/nos-actions/accompagnement-juridique/) est également à la disposition des adhérents sur notre site internet : <https://www.fetes-de-france.fr/nos-actions/accompagnement-juridique/>.

Ne restez pas seul, la FCF France est là pour vous aider !

*offre incluse dans l'adhésion annuelle

Rendez-vous sur notre site
www.fetes-de-france.fr
ou contactez votre FCF de proximité !



SUIVEZ-NOUS
REJOIGNEZ-NOUS !



FCF FRANCE, fédération nationale des festivals, carnivals et fêtes de France

- **Siège social :**
14, rue Charles V - 75004 Paris
Tel : 01 42 76 08 74 - Mail : contacts@fetes-de-france.fr
- **Siège administratif :**
4, place Louis de la Rochejaquelein
85300 Le Perrier

- Directeur de la publication : William HAUTIER • Responsable de la rédaction : Céline PERRAU • Maquettage : Céline PERRAU • Rédacteurs : William HAUTIER, Chantal SIMON, Bernard AT, Patrick MARTIN, Alain et Jeanne RIU, Céline PERRAU, Michel REBATTET, Cathy DESSANT, Lisa de la FCF Jeunesse Hauts -de-France, Jacky BOUTON, Annick SCHWING, Maître TESSIER.
- Crédits photos © : Tous droits réservés - Comité des fêtes de Najac, William Hautier, Céline Perrau, OPCI-Ethnodoc, Adélaïde de Almeida
- ISSN 2272-3102 • Dépôt légal juillet 2025 • Imprimerie : Print'O Clock à Toulouse • Gratuit
- SIRET 342 569 415 00041



OÙ TROUVER LA FCF FRANCE PRÈS DE CHEZ VOUS ?

Tel : 01 42 76 08 74 - contacts@fetes-france.fr

BRETAGNE

Tel : 06.08.70.54.97 - Mail : fcf.bretagne@gmail.com

BOURGOGNE

Tel : 06.10.56.34.49 - Mail : infos@carnavaldechalon.com

CENTRE

Tel : 06.72.81.72.25 - Mail : fcfcentre@gmail.com

DROME-ARDECHE

Tel : 06.78.87.16.35 - Mail : valeriebadar@gmail.com

FRANCHE-COMTE

Tel : 06.77.71.11.64 - Mail : fcf.franchecomte22@gmail.com

GRAND EST

Tel : 06.11.93.80.12 - Mail : fcfgrandest@gmail.com

HAUTS DE FRANCE

Tel : 06.75.02.45.97 - Mail : fcf.hauts-de-france@orange.fr

HERAULT

Tel : 06.81.07.43.29 - Mail : herault.fcf34@gmail.com

LOIRE-ATLANTIQUE

Tel : 02.40.49.73.38 - Mail : festiv44-fcf@orange.fr

MAINE ET LOIRE

Tel : 06.82.32.55.98 - Mail : appypass@laposte.net

NOUVELLE AQUITAINE

Tel : 06.81.42.14.45 - Mail : fcfaquitaine@free.fr

OCCITANIE

Tel : 06.71.52.23.10 - Mail : contact@fcfoccitanie.fr

RHÔNE-ISÈRE

Tel : 06.85.43.16.28 - Mail : fcf.rhone.isere@gmail.com

SARTHE, MAYENNE, ORNE, LOIR & CHER

Tel : 06.74.92.38.36 - Mail : fcf.udom@gmail.com

TERRITOIRES ULTRA-MARIN

Tel : 06.90.59.16.66 - Mail : contacts@fetes-de-france.fr

VENDÉE

Tel : 06.89.23.28.13 - Mail : accueil@mdavendee.fr

HORS COUVERTURE - FCF FRANCE

Tel : 01.42.76.08.74 - Mail : contacts@fetes-de-france.fr

RELATIONS INTERNATIONALES - FÉDÉRATION EUROPÉENNE NEG

Tel : 06.37.87.18.74 - Mail : contacts@fetes-de-france.fr

● Siège social FCF France

14, rue Charles V
75004 Paris

● Siège administratif FCF France

4, place Louis de la Rochejaquelein
85300 Le Perrier



La FCF Jeunesse accompagne les adhérents FCF France à valoriser la place des jeunes et à en attirer de nouveaux, en proposant des projets, des formations, des réunions d'échange... Vous avez entre 18-35 ans et vous souhaitez vous investir à leur côté, alors rejoignez-les !

Tel : 01.42.76.08.74 - Mail : fcfjeunesse@gmail.com